

Angers, le 21 mars 2023

## Eau : Angers Loire Métropole explique sa mission

La journée mondiale de l'eau, qui a lieu le 22 mars de chaque année depuis 1993, est une célébration des Nations Unies qui permet de souligner l'importance de l'eau douce. Cette année, elle coïncide avec le début de la Conférence des Nations Unies sur l'eau, axée sur l'accès de tous à des services d'alimentation gérés de façon durable.

L'anticipation pour une gestion toujours plus raisonnée de cette ressource est plus que jamais une nécessité. Face à cette réalité, Angers Loire Métropole est bien armée.

Cette préoccupation prend tout son sens au regard du dérèglement climatique. Après un été 2022 et un hiver 2023 marqués par la sécheresse.

*« Approvisionnement en eau des foyers, préservation de la ressource, renaturation : notre mission est essentielle pour fournir à chaque foyer de la communauté urbaine une eau de qualité, à un prix raisonnable, tout en préservant l'environnement. Nous rendons à la Loire ce que nous lui prélevons ; après utilisation et dépollution. C'est un acte responsable au regard des défis qu'impose la transition écologique »,* explique Jean-Marc Verchère, maire d'Angers et président d'Angers Loire Métropole.

### Production et distribution d'eau : une activité opérée par la collectivité

La production et la distribution de l'eau potable est assurée par les agents d'Angers Loire Métropole : une équipe de 240 agents dédiés au service public pour garantir les missions relatives à l'eau potable, l'assainissement et le pluvial. La Direction des eaux répond ainsi au besoin quotidien des plus de 300 000 habitants, professionnels, industriels et producteurs agricoles des 29 communes d'ALM, et d'autres collectivités en périphérie. Près de 20 millions de m<sup>3</sup> d'eau sont ainsi acheminés, chaque année, en toute sécurité sanitaire.

Cette gestion intégrée (exploitation de l'usine de production d'eau potable et du réseau de distribution, gestion de l'assainissement, hors gestion de la station d'épuration de la Baumette, et les différentes fonctions support) fait la force de la collectivité. Elle permet d'avoir une vision à long terme des besoins d'investissement et de renouvellement en lien fort avec le développement du territoire.

Le fait d'avoir un seul opérateur permet de décliner, avec fluidité, les orientations politiques et stratégiques et de garantir un déploiement homogène et adapté aux spécificités des communes.

L'ensemble des indicateurs de la communauté urbaine est au vert :

- La conformité de l'eau est excellente,

- Le prix de l'eau est inférieur au prix moyen national (mais qui permet quand même de soutenir un effort d'investissement très important),
- La durée d'extinction de la dette est inférieure à 1,5 an, pas de recours à l'emprunt pour financer les investissements.

## Optimisation, réduction des fuites : un rendement du réseau supérieur à 90% (loin devant la moyenne nationale)

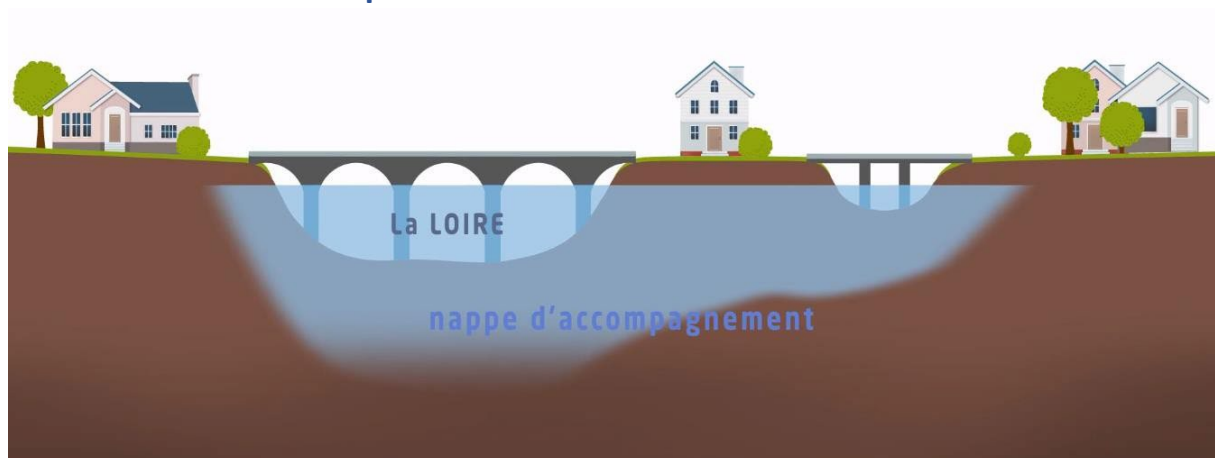
Angers Loire Métropole investit chaque année plus de 9 millions d'euros pour maintenir, rénover et compléter son « patrimoine eau potable ».

La force de la régie est soutenue par un système informatique solide et géré par un service dédié, en interne à la Direction de l'Eau, de l'Assainissement et du Pluvial : le service Expertise et Système d'Information. Le maintien d'un haut niveau de rendement du réseau résulte de la bonne alchimie entre la collecte des données dans le système de supervision et sa simplicité d'exploitation.

C'est notamment le cas pour le système qui suit les fuites à distance : la sectorisation. Ce système permet de découper les 2 400 kilomètres de réseau de distribution d'eau potable en 97 zones de sectorisation. Des compteurs d'eau communicants remontent les données et un système de traitement de la donnée définit les anomalies de consommation sur chacune des zones. C'est sur cette base que le service de recherche de fuites lance ses investigations. Grâce à du matériel d'amplification du son produit par les fuites, il est alors possible « d'écouter les réseaux » : une véritable expertise des agents d'Angers Loire Métropole qui permet de gérer la ressource de manière durable et responsable.

La collectivité a notamment procédé à la mise en place, dans 200 bâtiments de la Ville d'Angers et certains bâtiments communautaires, de vannes automatiques pilotées par des compteurs d'eau. En cas de détection d'une consommation anormale (très gros débit ou en dehors des plages de fonctionnement habituelles du bâtiment), ces vannes se ferment automatiquement pour arrêter la perte en eau et communiquent l'alerte à une supervision, pour intervention de diagnostic et réparation.

## Loire : une eau rendue potable



L'eau potable produite par la communauté urbaine d'Angers Loire Métropole provient exclusivement de la Loire et de sa nappe d'accompagnement.

L'eau de Loire, après avoir été débarrassée des plus grosses impuretés, subit plusieurs étapes de filtration, dont une finale très poussée sur des membranes d'ultrafiltration. Ces dernières, qui ont complètement été renouvelées en 2022, éliminent les bactéries, virus et autres composés micro organiques tout en gardant ses propriétés minérales (calcium, potassium, magnésium, etc.). L'eau traitée passe au travers de minuscules « spaghettis » poreux. Les pores ont un diamètre de 0.01 micron, soit mille fois plus petit qu'un cheveu. L'ultrafiltration représente donc une barrière pour toute molécule qui dépasse un micron et laisse passer les ions qui présente un intérêt sanitaire et gustatif.

L'eau potable ainsi produite subit une dernière étape de traitement, la chloration, qui garantit sa conformité tout au long de son parcours dans les 2 400 kilomètres de réseau qui couvrent le territoire d'Angers Loire Métropole. La capacité de production de l'usine de potabilisation est de 90 000 m<sup>3</sup> par jour (soit 90 millions de litres) et peut monter, sous certaines conditions, à près de 120 000 m<sup>3</sup> par jour. En moyenne, l'usine produit près de 57 000 m<sup>3</sup> par jour pour un volume total produit annuellement variant entre 19 et 20 millions de m<sup>3</sup> (près de 8 000 piscines olympiques).

## Faire face aux imprévus

L'usine de potabilisation bénéficie d'une réserve d'eau brute mobilisable en cas de pollution de la Loire : la fosse de Sorges, une retenue de stockage, située sur la commune des Ponts-de-Cé. Elle est alimentée en continu par l'eau de la Loire, grâce à un système de pompage. Cette alimentation continue permet de renouveler le stock d'eau tous les 10 jours. Lorsque la retenue est pleine, l'excédent d'eau part en surverse vers l'Authion. Cette réserve d'eau brute de Loire contient près de 250 000 m<sup>3</sup> d'eau, soit 4 à 5 jours de capacité de production de l'usine de potabilisation, selon les périodes de l'année.

*« L'eau d'Angers Loire Métropole respecte toutes les exigences de qualité. Boire l'eau du robinet et avoir un usage raisonné de l'eau potable pour les autres utilisations, c'est véritablement les deux jambes sur lesquelles nous devons tous marcher »,* explique Jean-Paul Pavillon, vice-président d'Angers Loire Métropole en charge du Cycle de l'eau et de la Gestion des milieux aquatiques et de la prévention des inondations (Gemapi).

*« L'ensemble des paramètres de la qualité de l'eau sont contrôlés en permanence, permettant à l'ARS de statuer sur la potabilité de l'eau. C'est ainsi plus de 1 200 analyses qui sont réalisées chaque année, contrôlant pas moins de 600 paramètres de la qualité de l'eau »,* poursuit Jean-Paul Pavillon.

Et Jean-Marc Verchère de conclure : *« J'ai confié à Jean-Paul Pavillon la mission de travailler à la réalisation d'un plan sécheresse. Notre objectif est simple : anticiper la période estivale en élaborant un plan d'action partagé avec toutes les communes de la métropole. »*